

par
**Anne-Marie
Lachapelle,
Notaire**

Présentation

Formation sur les régimes de protection

L'accompagnement du tuteur, curateur et mandataire par le notaire, après le jugement : parce que la vie continue!

- 1) Les différents délais
 - a) Révision
 - b) Appel
 - c) Retrait des pièces
- 2) Les avis
 - a) Par le greffier spécial
 - b) Par le secrétaire du conseil de tutelle
- 3) Le conseil de tutelle
 - a) Le rôle du secrétaire
 - b) La première réunion suivant le jugement
 - c) Les vacances
 - d) La constitution d'un nouveau conseil de tutelle
 - e) Les différents contrôles du conseil de tutelle
 - f) La réunion annuelle
 - g) Les pouvoirs du conseil de tutelle
- 4) Le représentant légal
 - a) La démission
 - b) La destitution
 - c) La faillite, l'ouverture d'un régime et le décès
- 5) Les gestes d'administration
 - a) La vente d'un bien
 - i) Pleine administration vs simple administration
 - ii) Valeur du bien
 - iii) Article 1312 C.c.Q.
 - iv) La vente d'un bien pendant l'inaptitude
 - b) Le droit d'usage
 - c) L'inventaire
 - d) La reddition de compte annuelle
 - e) Le testament après la mise en tutelle
- 6) La révision et la réévaluation
- 7) La fin du régime
 - a) Les devoirs du représentant légal
- 8) La reddition de compte finale
 - a) Forme
 - b) Action en reddition de compte vs réformation de compte